



Bulletin de la Fédération des Associations de Défense de l'Habitat Fluvial

Novembre 2005

L'escargot qui flotte

Commission Charte

La commission charte a fini de travailler sur son projet.

Dans les mois qui viennent, un CA sera réuni pour débattre et finaliser ce projet après que chaque adhérent en ait reçu un exemplaire et que chaque association locale ait pu en discuter. Une fois le texte définitivement adopté en CA, un exemplaire sera adressé à chacun des adhérents et chacun sera amené à se prononcer sur cette charte

La troisième journée de l'habitat fluvial



L'ADHF-F rentre à la commission de surveillance.

Dans ce numéro :

En cours	p 1
Compte rendu de la conférence-débat « l'avenir de l'habitat fluvial »	p 2
La troisième journée de l'habitat fluvial	p 3
Les participants	p 4

Le point sur l'étude « rejet des eaux »

L'étude devrait être lancée prochainement par un cabinet indépendant. Son coût est de 30000 Euros dont 20% à la charge de l'ADHF soient 6000 Euros. Les 5 Euros de cotisation supplémentaire votés en CA ne pourront couvrir ces frais sur trois ans que si **chacun paye sa cotisation.**

La commission « impôts »

Les commissions « eaux usées » et « charte » arrivant sur la fin de leurs travaux, nous souhaitons maintenant travailler sur la question des impôts locaux. To pay or not to pay ? Quoi ? A qui ? Pourquoi ? Ce débat n'est pas nouveau, mais l'influence que prennent les collectivités locales dans la gestion de l'habitat fluvial le réactualise.

La composition de cette commission sera décidée au prochain CA avec les volontaires qui souhaitent travailler sur cette question.

Siège social : Bateau Corjano – Quai aux Dames – 91210 – Draveil

assoahdhf@yahoo.fr

Compte rendu de la conférence débat



Le 1^{er} octobre dernier, lors de la 3^{ème} journée de l'habitat fluvial s'est tenue une conférence-débat animée par Christian Duguet, président de l'ADHF-F, et au cours de laquelle nous avons pu entendre M. Monteil, Directeur adjoint du Service de la Navigation de la Seine et M. Saulnier, Secrétaire général du Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance.

Le thème initial de la conférence : « Habitat Fluvial, Passerelle entre la terre et la rivière » a dû être changé pour : « L'avenir de l'habitat fluvial », car certains des invités, des maires de communes riveraines et les représentants de la batellerie, n'ont pu répondre à cette invitation.

Christian Duguet a ainsi situé le débat par des questions comme : Quels sont nos droits et nos devoirs ? Comment voyons nous notre avenir ? Quelle reconnaissance sommes-nous en droit d'attendre de la part des gens qui nous gèrent ? Comment VNF voit la gestion et le développement de l'Habitat Fluvial ? Comment cet Habitat s'inscrit-il dans les nouvelles réglementations ? Quel sera notre moyen de créer un statut de l'Habitat Fluvial alors que le statut « Bateau Logement » est absent de toutes les réglementations, qui ne font référence qu'aux « Bateaux de Plaisance à usage privé » ?.

M. Monteil est intervenu en premier et s'est attaché à expliquer le fonctionnement et l'articulation des différents organismes qui nous gèrent. Il faut ainsi distinguer : Service de la Navigation de la Seine (SNS), Voies navigables de France (VNF) et Port Autonome de Paris (PAP). Le SNS est un service de l'état qui a pour fonction d'assurer les missions dites régaliennes de l'état : mieux connu sous le terme générique de police de la navigation, il regroupe, l'immatriculation des bateaux, les permis de navigation, les permis de conduire, et tout ce qui concerne la sécurité de la navigation et le respect des zones de stationnement. D'une manière générale, M. Monteil a expliqué qu'une réorganisation des services était en cours de façon à simplifier les rapports entre l'administration et les usagers, notamment en identifiant mieux nos interlocuteurs, aussi bien au niveau de l'administration représentée qu'à celui de leur domaine de responsabilité. L'objectif est l'harmonisation des rapports administration/usagers ainsi qu'une meilleure gestion des linéaires de berges et de leur occupation par des bateaux logements.

M. Saulnier a tout d'abord expliqué ce qu'est le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance et des Sports (CSNPS), et surtout en quoi il nous concerne. Cette institution créée en 1987 par le président de la république, a pour but de réunir les administrations et tous les usagers de la plaisance au sein d'une plateforme ayant un rôle d'impulsion et de concertation. Grâce à ses groupes de travail, le Conseil doit réfléchir aux problèmes susceptibles d'être portés sur le bureau du ministre. Le groupe de travail « navigation intérieure », qui est en cours de constitution, sera chargé notamment de mettre en évidence tous les problèmes de dysfonctionnement au sein des administrations.

M. Saulnier aborde ensuite le sujet de l'évolution de la réglementation :

Désormais nous dépendons de la direction des affaires maritimes, et plus particulièrement de sa « mission plaisance ». C'est notre interlocuteur, c'est elle qui sera en outre, chargée de dicter aux commissions de surveillance les règles concernant nos bateaux.

Les bateaux à usage privé sont de deux catégories : les – de 24m, qui dépendent de la division 224, les + de 24m, qui eux dépendent de la division 222 dont l'équivalent en navigation intérieure est le décret de 88.

Pour l'instant, concernant les bateaux de + de 24m à usage privé, il n'y a pas de référentiel technique officiel : le « règlement bateaux logements » n'a aucune valeur juridique, il a été diffusé à titre de conseil.

M. Saulnier se pose la question suivante : « faut-il se battre pour qu'il y ait une définition « bateau logement » ? ». C'est un débat qui nous appartient, mais M. Saulnier nous conseille très activement de rejoindre « la grande famille de la plaisance ».

A l'issue de l'exposé de M. Saulnier, de nombreuses questions ont été posées aux deux intervenants. Plutôt qu'un mauvais résumé, nous mettrons très rapidement à votre disposition sur le site Internet de l'ADHF-F hébergé par « aquaforum.org » la transcription intégrale de cette conférence-débat.

La troisième journée de l'habitat fluvial



A l'heure des conclusions, chacun des participants a déclaré vouloir revenir l'année prochaine en saluant le professionnalisme grandissant dans l'organisation de la manifestation et en appréciant la bonne humeur qui a régné durant toute cette journée.

La troisième Journée de l'Habitat Fluvial est destinée aux adhérents de la Fédération de Défense de l'Habitat Fluvial ADHF-F et à leurs amis sympathisants.

Ce « cœur de cible » satisfait pleinement les participants professionnels. Le taux de satisfaction est remarquable car les participants de 2004 au nombre de 10 sont revenus à 8 cette année, auxquels il faut ajouter 12 nouveaux participants. En moyenne, 30 contacts utiles sont enregistrés sur chaque stand. Il faut noter, aussi, la bonne tenue des brocanteurs d'un jour, qui ont mis sur le pavé, des matériels de qualité, à en juger par leur sourire, chacun est rentré en promettant de revenir l'année prochaine pour de nouvelles affaires. L'arrivée du Crédit Coopératif, financeur d'acquisition, comme sponsor, a été très remarquée.

La manifestation est maintenant devenue le troisième rendez-vous des habitants de la voie d'eau après la fête de l'île Robinson et le festival de jazz de Samoïs sur Seine.

La troisième Journée de l'Habitat Fluvial a été la réunion de trente bateaux venant de la Marne, de la Saône, de la Haute Seine, de l'Oise ce qui prouve que cet événement est fédérateur.

La fréquentation du salon d'environ 800 personnes, bien que le temps fût incertain, a assuré le succès de cette 3^{ème} journée. Une petite centaine de personnes ont participé à la conférence animée par le Président Duguet, qui recevait M Monteil VNF et M Saunier CSNPSN. Elle a porté sur les enjeux de l'habitat fluvial dans les années à venir.

Une restauration de qualité a réuni plus de 400 personnes, accompagnée par la fanfare Tarass Boulba.



Les participants

<p>Fluvial Service Convoyage 60, route de Seine-Port 91250 MORSANG-sur-SEINE 01 60 75 71 27 Elisabeth GEFFROY</p>	<p>Fluvial Elec Electricité et électronique 78, Quai de La Rapée 75012 PARIS 06 32 40 46 36 Vincent QUENOLLE</p>	<p>Fleuve transactions Nautiflore traitement eaux usées Port Van Gogh - 2, quai Aulagnier 92400 ASNIERES Laurent JOSS</p>
<p>Société Fluviale d'Assurances 7, place des Impressionnistes 92500 RUEIL MALMAISON 01 41 29 10 43 Gérard JOUVE et Marc GUIAN</p>	<p>Allianz Assurances Marine et Aviation 23, rue Notre-Dame des Victoires 75002 PARIS Jean-Robert RICHER</p>	<p>Chantier Naval de la Haute Seine Rue des Vœux de St Georges 94290 VILLENEUVE-le-ROI 01 49 61 43 33 Arnault FEGER</p>
<p>PK Fluvial Accastillage 21, avenue des Rochers 94170 Le PERREUX sur MARNE 01 48 72 28 54 Peter KROONENBERG</p>		<p>Ecole de navigation « Le Cygne » 7, avenue Ledru-Rollin 75012 PARIS 01 53 17 07 92 Michel FORGE</p>
<p>Chantier Naval Despinoy 20, rue Albert Charton 59552 COURCHELETTES 03 27 98 85 82 Daniel DESPINOY</p>		<p>Huitric Accumulateurs 40/42, Boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY 01 47 37 50 21 Joël HUITRIC</p>
<p>Fait d'Eau Filtration d'eau 8, allée des Chênes Verts 44250 St BREVIN les PINS Chantal CHARTON</p>	<p>Sambre et Meuse Chantier naval 16, rue de Namur 5000 BEEZ / MEUSE Belgique 0032 81 22 02 33 Christian LAURENT</p>	<p>Centre fluvial AXA Assurances 41, rue des Trois Fontanot 92024 NANTERRE cedex 01 41 37 62 70 William NINON</p>
<p>Chantier des Hauts de Lutèce Dock flottant 1, Ile de la Celle 77670 SAINT MAMMES 01 60 70 98 87 Walter CNUDDÉ</p>	<p>Meuleux d'Bout Matelotages, cordages Villenoyée 49170 St GEORGES sur LOIRE 06 07 29 27 41 Thomas GEOFFRION</p>	<p>Mothek Accumulateurs 31, quai de la Pie 94100 St MAUR 01 43 97 02 64 Eric MORIN</p>
<p>Farba peinture 8, rue Lavoisier 69680 CHASSIEU 04 78 90 53 75 Jean-Philippe TERROLLE</p>	<p>Techni Carène Architecture et ingénierie navales 6, route de Bû – Les Christopes 28260 SOREL MOUISSEL 02 37 41 80 38 Philippe NINEUIL</p>	<p>Chantier Naval FP Marine 10, rue du Colisée 75008 PARIS 01 56 59 18 03 Florent PEREIRA</p>

Le Crédit Coopératif, banque atypique

Partenaire de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables, du commerce équitable, de nombreuses associations humanitaires, le Crédit Coopératif est la banque au cœur des solidarités. Membre du Groupe Banque Populaire, il propose à ses clients des crédits immobiliers et à l'éco-habitat, des crédits pour travaux et toute une gamme de placements solidaires et de partage. Très concerné par le développement durable, le Crédit Coopératif s'intéresse tout naturellement au développement de l'habitat fluvial.

Prêts, acquisitions et travaux
33, rue des Trois Fontanots
92002 NANTERRE cedex
www.groupe.credit-cooperatif.coop